



MUNICIPALITÉ DE LECLERCVILLE

Extrait du livre des délibérations de la municipalité de Leclercville, d'une résolution adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil de ladite Municipalité, lors d'une séance ordinaire tenue le quatrième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-sept.

RÉSOLUTION 2017-12-12

Adoption du calendrier des séances régulières pour l'année 2018

Calendrier des séances régulières pour l'année 2018

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Pour ce motif,

Il est proposé par Denis Auger, conseiller et résolu à l'unanimité

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue de séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018, qui débiteront à 20h.

- | | |
|--------------------|---------------------------------|
| - lundi 15 janvier | - lundi 9 juillet |
| - lundi 5 février | - mardi 14 août |
| - lundi 5 mars | - lundi 10 septembre |
| - lundi 9 avril | - lundi 1 ^{er} octobre |
| - lundi 7 mai | - lundi 5 novembre |
| - lundi 4 juin | - lundi 3 décembre |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Copie certifiée conforme,
ce 5 décembre 2017

Diane Laroche
Directrice générale